

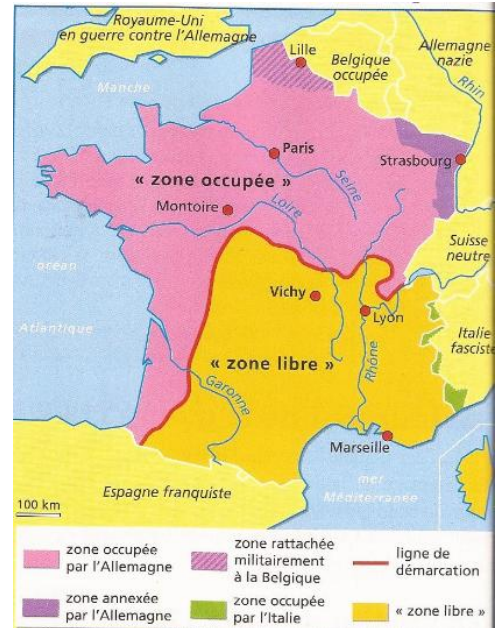
1

L'armistice

En juin 1940, la France est vaincue par l'Allemagne et donne les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, âgé de 84 ans, qui demande l'armistice.

La France est coupée en deux zones principales : au Nord, une zone occupée par les Allemands et, au Sud, une zone libre sous l'autorité de l'Etat français dirigé depuis Vichy par le maréchal Pétain et Pierre Laval, chef du gouvernement.

2



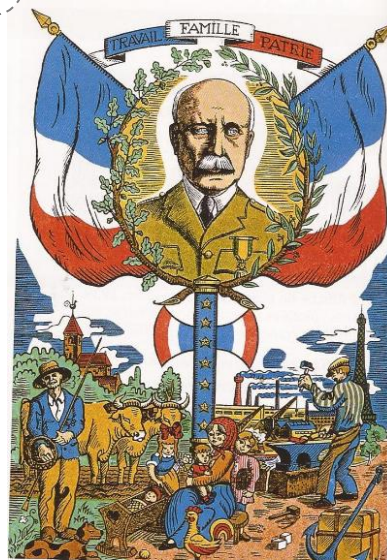
La France en 1940

3



L'entrevue de Montoire le 24 octobre 1940. Cette rencontre entre le Maréchal Pétain, chef de l'Etat français de juillet 1940 à l'été 1944, et Adolf Hitler, chef de l'Etat allemand de 1933 à 1945, marque le début de la collaboration du gouvernement français avec l'Allemagne nazie.

5



L'Etat français est un régime autoritaire. Il est aussi appelé « régime de Vichy », du nom de la capitale où étaient situés les organes de gouvernement entre 1940 et 1944.

4

L'Etat français

Le maréchal Pétain instaure un régime autoritaire, l'Etat français qui remplace la III^{ème} République. Il supprime le suffrage universel, les partis politiques, les syndicats et le droit de grève. Il dispose du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif et contrôle le pouvoir judiciaire.

La « révolution nationale » instaurée par l'Etat français propose un retour à la terre et à la tradition. Les femmes mariées doivent quitter leur emploi et retourner au foyer.

6

L'occupation nazie

En collaborant avec l'Allemagne, le maréchal Pétain espère obtenir un allègement des charges de l'occupation. Mais les Allemands exigent énormément d'argent, de matières premières, de produits alimentaires et d'hommes. La présence allemande est pesante et les Français vivent dans la criante des dénonciations. La pénurie, le rationnement et le marché noir s'installent dès 1940. En novembre 1942, la « zone libre » est occupée par l'Allemagne.

7



L'Assemblée nationale à Paris portant une affiche de propagande allemande, en 1941 : « L'Allemagne est victorieuse sur tous les fronts ».

8

Le statut des juifs

Les juifs ne sont pas seulement touchés par les difficultés de la guerre. Ils sont aussi victimes de la politique antisémite mise en place par le gouvernement de Pétain : statut des juifs, port de l'étoile jaune, déportations vers les camps d'extermination.

Lexique :

Régime de Vichy : du nom de la capitale où étaient situés les organes de gouvernement entre 1940 et 1944.

Collaboration : coopération avec l'occupant allemand entre 1940 et 1945.

Marché noir : achat de produits échappant au contrôle du ravitaillement et coûtant très cher.

9

Le statut des juifs (3 octobre 1940)

ARTICLE 1^{er} : Est regardé comme juif toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint est lui-même juif.

ARTICLE 2 : L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux juifs :

- 1 – Chef de l'État, membre du gouvernement [...] et de toutes assemblées issues de l'élection [...].
- 4 – Membres des corps enseignants.
- 5 – Officiers des armées de terre, de mer, de l'air [...].